COMMUNAUTE URBAINE
GRAND BESANCON METROPOLE

Eau potable
REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2021

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007
Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.
Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr , rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1. Caractérisation technique du service 4
   1.1. Présentation du territoire desservi 4
   1.2. Mode de gestion du service 4
   1.3. Estimation de la population desservie (D101.1) 5
   1.4. Nombre d'abonnés 5
   1.5. Eaux brutes 6
      1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau 6
      1.5.2. Achats d'eaux brutes 6
   1.6. Eaux traitées 7
      1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021 7
      1.6.2. Production 7
      1.6.3. Achats d'eaux traitées 9
      1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice 9
      1.6.5. Autres volumes 9
      1.6.6. Volume consommé autorisé 9
   1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements) 10
2. Tarification de l'eau et recettes du service 11
   2.1. Modalités de tarification 11
   2.2. Facture d'eau type (D102.0) 13
   2.3. Recettes 15
3. Indicateurs de performance 16
   3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1) 16
   3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) 16
   3.3. Indicateurs de performance du réseau 18
      3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3) 18
      3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3) 18
      3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3) 18
      3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) 19
   3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) 19
   3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1) 20
   3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1) 20
   3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2) 20
   3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0) 21
   3.9. Taux de réclamations (P155.1) 21
4. Financement des investissements 22
   4.1. Branchements en plomb 22
   4.2. Montants financiers 22
   4.3. État de la dette du service 23
   4.4. Amortissements 23
   4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service 24
   4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice 24
5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau 25
   5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) 25
   5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) 25
6. Tableau récapitulatif des indicateurs 26

1. Caractérisation technique du service

1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau ☐ **communal**
☑ **intercommunal**

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	☑	☐
Protection de l'ouvrage de prélèvement (1)	☒	☐
Traitement (1)	☒	☐
Transfert	☑	☐
Stockage (1)	☒	☐
Distribution	☑	☐

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Besançon, Bonnay, Boussières, Braillans, Busy, Chalezeule, Chalèze, Champoux, Chaucenne, Deluz, Grandfontaine, Marchaux-Chaudefontaine, Montferrand-le-Château, Mérey-Vieilley, Novillars, Osselle-Routelle, Palise, Rancenay, Roche-lez-Beaupré, Thise, Thoraise, Torpes, Vaire, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley

• Existence d'une CCSPL	☑ Oui	☐ Non
• Existence d'un schéma de distribution au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT	☐ Oui, date d'approbation* :	☐ Non
• Existence d'un règlement de service	☒ Oui, date d'approbation* : 18/12/2017 et modifié le 11/05/2022	☐ Non
• Existence d'un schéma directeur	☐ Oui, date d'approbation* :	☒ Non, en cours d'élaboration

1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en ☑ **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.
Le service public d'eau potable dessert 138 805 habitants au 31/12/2021 (128 483 au 31/12/2020).

1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 24 778 abonnés au 31/12/2021 (24 538 au 31/12/2020).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Communes	Nombre total d'abonnés au 31/12/N-1	Nombre total d'abonnés au 31/12/N	Variation en %
Amagney	426	429	0,70
Besançon	14 875	15 003	0,86
Bonnay	342	346	1,17
Boussières	551	552	0,18
Braillans	84	84	0,00
Busy	277	283	2,17
Chalèze	185	187	1,08
Champoux	44	45	2,27
Chaucenne	229	236	3,06
Deluz	290	289	-0,34
Grandfontaine	594	599	0,84
Marchaux-Chaudefontaine	655	671	2,44
Mérey-Vieilley	73	78	6,85
Montferrand-le-Château	937	919	-1,92
Novillars	441	443	0,45
Routelle (Osselle-Routelle)	235	237	0,85
Palise	69	71	2,90
Rancenay	164	175	6,71
Roche-lez-Beaupré	933	945	1,29
Thise	1311	1322	0,84
Thoraise	111	111	0,00
Torpes	428	433	1,17
Vaire	355	357	0,56
Velesmes-Essarts	231	239	3,46
Venise	192	205	6,77
Vieilley	314	324	3,18
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	192	195	1,56
Total	**24 538**	**24 778**	**0,98**

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 33,51 abonnés/km au 31/12/2021 (22,94 abonnés/km au 31/12/2020).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 5,60 habitants/abonné au 31/12/2021 (5,24 habitants/abonné au 31/12/2020).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 367,64 m^3/abonné au 31/12/2021. (484,38 m^3/abonné au 31/12/2020).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 10 862 923 m³ pour l'exercice 2021 (10 625 259 pour l'exercice 2020).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2020 en m³	Volume prélevé durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
BOUSSIERES Puits de Boussières	78 903	62 910	**-20,3**
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	506 640	681 870	**34,6**
BESANCON forage NOVILLARS F2	1 288 464	2 183 069	**69,4**
THORAISE Puits de Thoraise	22 377	30 125	**34,6**
BESANCON forage NOVILLARS F3	900 345	673 923	**-25,1**
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	58 528	58 081	**-0,8**
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	15 709	17 070	**8,7**
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	26 399	31 353	**18,8**
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	32 227	32 886	**2**
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	4 766	2 370	**-50,3**
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	34 132	33 604	**-1,6**
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	243 382	252 217	**3,6**
VENISE- Source - Bois de la Cote	29 368	33 385	**13,7**
DELUZ Source "LesTouvières "	18 167	19 191	**5,6**
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	21 581	30 429	**41**
CHALEZE Puits Communal	35 272	22 305	**-36,8**
BESANCON Source de Vaire-Arcier	3 140 237	2 333 025	**-25,7**
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	510 934	376 883	**-26,2**
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	51 298	81 552	**59**
BESANCON Prise de Chenecey	3 606 530	3 906 675	**8,3**
Total	**10 625 259**	**10 862 923**	**2,2**

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 67%.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Observations
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2021

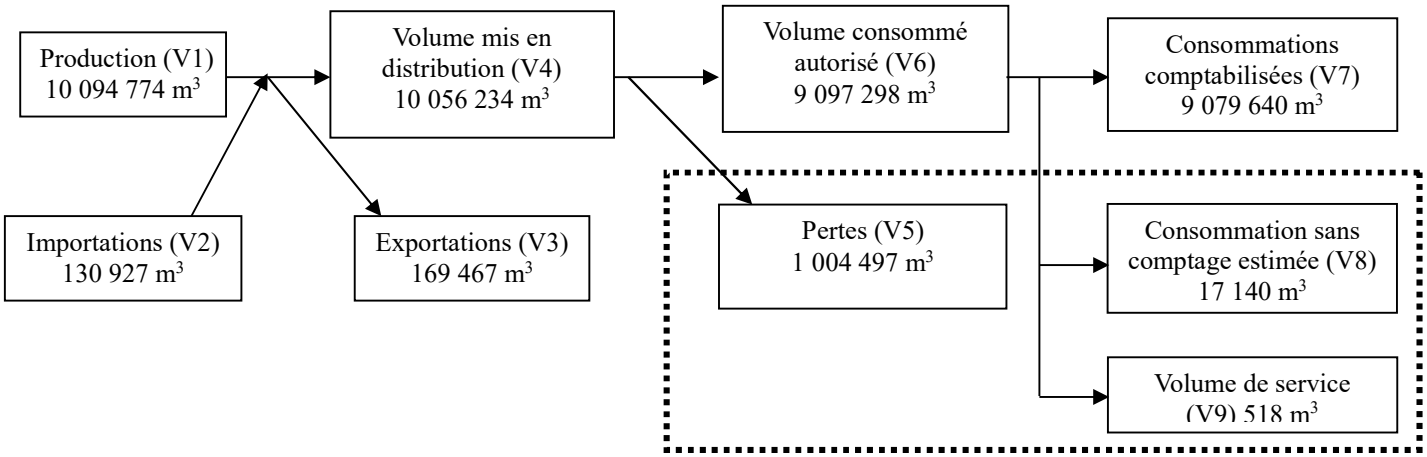

1.6.2. Production

Le service a 20 stations de pompage et captages :

Nom des stations de pompage et captages	Type de traitement
BESANCON - **Puits de Chailluz**	Décantation filtration désinfection
BESANCON - **Pompage nappe Novillars F2**	Chloration
BESANCON - **Pompage nappe Novillars F3**	Chloration
BESANCON - **Source Arcier**	Décantation, Préozonation, filtration (sable) désinfection (Ozonation)
BESANCON - **Prise de Chenecey (La Loue)**	Décantation, filtration (sable/CAG), désinfection (UV)
Ex-SAEP GMV - **Puits du Mont (Montferrand-le-Château)**	Désinfection (Chloration)
CHALEZE - **Puits communal**	Désinfection (UV)
CHAUCENNE - **Source de Saint-Symphorien**	Désinfection (UV)
DELUZ - **Source "Les Touvières"**	Désinfection (UV)
DELUZ - **Puits "Sous le Breuil"**	Désinfection (Chloration)
VAIRE ARCIER (Vaire) - **Captage Doubs Vaire Arcier "La Fin Dessous"**	Désinfection (UV)
VAIRE Le Grand (Vaire) - **Captage Doubs Vaire Le Grand "Sous Barreaux"**	Désinfection (UV)
VENISE - **Source "Bois de la Côte"**	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - **Puits de Thoraise**	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - **Puits de Torpes "Aux Creux"**	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - **Puits de Boussières**	Désinfection (Chloration)
SIVOM DE BOUSSIERES - **Puits de Routelle**	Désinfection (UV)
AMAGNEY - **Forage de la Montoillotte**	Désinfection (UV/Chloration)
Ex-SPD'EAU - **Forage de Novillars**	Désinfection (Chloration)
Ex-SPD'EAU - **Source aux Essarts Daniel (Marchaux)**	Désinfection (Chloration)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2020 en m³	Volume produit durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2021
BOUSSIERES Puits de Boussières	78 903	62 910	-20,3	80
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	467 088	615 828	31,8	80
BESANCON forage NOVILLARS F2	1 288 464	2 183 069	66,4	60
THORAISE Puits de Thoraise	22 377	30 125	34,6	80
BESANCON forage NOVILLARS F3	900 345	673 923	-25,1	60
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	58 528	58 081	-0,8	60
MARCHAUX Sources aux Essarts Daniel	15 709	17 070	8,7	60
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	26 399	31 353	18,8	80
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	32 227	31 743	-1,5	80
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	4 766	2 370	-50,3	60
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	34 132	33 604	-1,6	80
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	243 382	252 217	3,6	80
VENISE- Source - Bois de la Cote	29 368	33 385	13,7	60
DELUZ Source "LesTouvières "	18 167	19 191	5,6	80
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	21 581	30 429	41	80
CHALEZE Puits Communal	35 272	22 305	-36,8	60
BESANCON Source de Vaire-Arcier	2 911 009	1 959 250	-32,7	100
NOVILLARS Forage de Novillars (ex SPD'EAU)	510 934	359 813	-29,6	60
AMAGNEY Forage de la Montoillotte	51 298	81 552	59	60
BESANCON Prise de Chenecey	3 397 079	3 596 556	5,9	80
Total du volume produit (V1)	**10 147 028**	**10 094 774**	**-0,9**	

1.6.3. *Achats d'eaux traitées*

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2020 en m³	Volume acheté durant l'exercice 2021 en m³	Variation des volumes achetés en %
Acheté au SIEVO pour : - Chaucenne = 1 123 m³ - Montferrand-le-Château = 3 505 m³	23 230	4 628	-80,1
Achetés au SIVOM de la Vallée via Véolia pour : - Vieilley = 42 478 m³ - Mérey-Vieilley = 7 647 m³ - Palise = 13 028 m³	59 731	63 153	5,7
Achetés à Véolia pour : - Bonnay = 38 303 m³ - Besançon (rue d'Epinal) = 533 m³	39 837	38 836	-2,5
Achetés à Gaz et Eaux pour : - La Chapelle des Buis (Besançon) = 24 310 m³	22 951	24 310	5,9
Total d'eaux traitées achetées (V2)	**145 749**	**130 927**	**-10,2**

1.6.4. *Volumes vendus au cours de l'exercice*

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2020 en m³	Volumes vendus durant l'exercice 2021 en m³	Variation en %
Abonnés domestiques(1)	8 515 631	6 685 862	-21,5
Abonnés non domestiques	208 125	199 683	-4,1
Total vendu aux abonnés (V_7)	**8 723 756**	**6 885 545**	**-21,1**
Total vendu à d'autres services (V_3)	**148 754**	**169 467**	**13,9**

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. *Autres volumes*

	Exercice 2020 en m³/an	Exercice 2021 en m³/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	**14 030**	**17 140**	**22,2**
Volume de service (V9)	**11 100**	**518**	**-95,3**

1.6.6. *Volume consommé autorisé*

	Exercice 2020 en m³/an	Exercice 2021 en m³/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	**8 748 886**	**9 097 298**	**4**

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 745 kilomètres au 31/12/2021 (745 au 31/12/2020).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 36,50 € au 01/01/2021
36,50 € au 01/01/2022

ANNEE 2021 - Facture type 120 m³ - Tarif TTC avec redevances						
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part variable GBM + de 100 m³	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	Redevance pollution domestique (Agence Eau)	**Facture 120m³ avec redevances Agence Eau**
Amagney	24	0,97	0,99	0,05	0,28	**185,93**
Besançon	18	1,1	1,12	0,05	0,28	**195,98**
Bonnay	23	1,07	1,09	0,05	0,28	**197,28**
Boussières	12	1,24	1,26	0,05	0,28	**207,26**
Braillans	36	0,91	0,93	0,05	0,28	**190,53**
Busy	32	1,24	1,26	0,05	0,28	**227,26**
Chalèze	11	1,13	1,15	0,05	0,28	**192,68**
Champoux	36	0,91	0,93	0,05	0,28	**190,53**
Chaucenne	23	1,29	1,31	0,05	0,28	**224,43**
Deluz	18	1,61	1,63	0,05	0,28	**258,93**
Grandfontaine	45	1,09	1,11	0,05	0,28	**221,74**
Marchaux- Chaudefontaine	36	0,91	0,93	0,05	0,28	**190,53**
Mérey-Vieilley	13	1,89	1,91	0,05	0,28	**288,49**
Montferrand le Château	45	1,09	1,11	0,05	0,28	**221,74**
Novillars	36	0,91	0,93	0,05	0,28	**190,53**
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	39	1,43	1,45	0,05	0,28	**257,71**
Palise	31	1,09	1,11	0,05	0,28	**207,74**
Rancenay	62	1,32	1,34	0,05	0,28	**267,13**
Roche-Lez-Beaupré	36	0,91	0,93	0,05	0,28	**190,53**
Thise	36	0,91	0,93	0,05	0,28	**190,53**
Thoraise	25	1,26	1,28	0,05	0,28	**222,73**
Torpes	40	1,22	1,24	0,05	0,28	**232,79**
Vaire (ex Vaire-Arcier)	12	1,41	1,43	0,05	0,28	**228,24**
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	36	0,91	0,93	0,05	0,28	**190,53**
Velesmes-Essarts	45	1,08	1,1	0,05	0,28	**220,51**
Venise	12	1,21	1,23	0,05	0,28	**203,56**
Vieilley	33	1,64	1,66	0,05	0,28	**277,63**
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	18	1,61	1,63	0,05	0,28	**258,93**

ANNEE 2022 - Facture type 120 m³ - Tarif TTC avec redevances						
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Part variable GBM + de 100 m³	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	Redevance pollution domestique (Agence Eau)	**Facture 120m³ avec redevances Agence Eau**
Amagney	22	0,99	1,01	0,065	0,28	**188,30**
Besançon	17,5	1,11	1,13	0,065	0,28	**198,61**
Bonnay	21,5	1,07	1,09	0,065	0,28	**197,67**
Boussières	12,5	1,21	1,23	0,065	0,28	**205,96**
Braillans	32	0,95	0,97	0,065	0,28	**193,36**
Busy	28,5	1,22	1,24	0,065	0,28	**223,19**
Chalèze	12	1,12	1,14	0,065	0,28	**194,35**
Champoux	32	0,95	0,97	0,065	0,28	**193,36**
Chaucenne	21	1,26	1,28	0,065	0,28	**220,63**
Deluz	17,5	1,52	1,54	0,065	0,28	**249,22**
Grandfontaine	39	1,09	1,11	0,065	0,28	**217,64**
Marchaux- Chaudefontaine	32	0,95	0,97	0,065	0,28	**193,36**
Mérey-Vieilley	13,5	1,75	1,77	0,065	0,28	**273,61**
Montferrand le Château	39	1,09	1,11	0,065	0,28	**217,64**
Novillars	32	0,95	0,97	0,065	0,28	**193,36**
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	34	1,46	1,48	0,065	0,28	**258,31**
Palise	28	1,08	1,1	0,065	0,28	**205,41**
Rancenay	52,5	1,3	1,32	0,065	0,28	**257,06**
Roche-Lez-Beaupré	32	0,95	0,97	0,065	0,28	**193,36**
Thise	32	0,95	0,97	0,065	0,28	**193,36**
Thoraise	23	1,23	1,25	0,065	0,28	**218,92**
Torpes	35	1,2	1,22	0,065	0,28	**227,22**
Vaire (ex Vaire-Arcier)	12,5	1,36	1,38	0,065	0,28	**224,47**
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	32	0,95	0,97	0,065	0,28	**193,36**
Velesmes-Essarts	39	1,08	1,1	0,065	0,28	**216,41**
Venise	12,5	1,19	1,21	0,065	0,28	**203,49**
Vieilley	30	1,54	1,56	0,065	0,28	**264,19**
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	17,5	1,52	1,54	0,065	0,28	**249,22**

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2020 effective à compter du 01/01/2021 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2021,
- Délibération du 16/12/2021 effective à compter du 01/01/2022 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services pour l'année 2022.

2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2021 et au 01/01/2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m^3/an) sont :

	ANNEE 2021 Facture type 120 m^3 TTC avec redevances	ANNEE 2022 Facture type 120 m^3 TTC avec redevances	Variation en %
Amagney	185,93	188,30	1,27
Besançon	195,98	198,61	1,34
Bonnay	197,28	197,67	0,20
Boussières	207,26	205,96	-0,63
Braillans	190,53	193,36	1,49
Busy	227,26	223,19	-1,79
Chalèze	192,68	194,35	0,86
Champoux	190,53	193,36	1,49
Chaucenne	224,43	220,63	-1,69
Deluz	258,93	249,22	-3,75
Grandfontaine	221,74	217,64	-1,85
Marchaux- Chaudefontaine	190,53	193,36	1,49
Mérey-Vieilley	288,49	273,61	-5,16
Montferrand le Château	221,74	217,64	-1,85
Novillars	190,53	193,36	1,49
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	257,71	258,31	0,23
Palise	207,74	205,41	-1,12
Rancenay	267,13	257,06	-3,77
Roche-Lez-Beaupré	190,53	193,36	1,49
Thise	190,53	193,36	1,49
Thoraise	222,73	218,92	-1,71
Torpes	232,79	227,22	-2,39
Vaire (ex Vaire-Arcier)	228,24	224,47	-1,65
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	190,53	193,36	1,49
Velesmes-Essarts	220,51	216,41	-1,86
Venise	203,56	203,49	-0,03
Vieilley	277,63	264,19	-4,84
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	258,93	249,22	-3,75

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

	Prix au 01/01/N en €/m3	Prix au 01/01/N+1 en €/m3	Variation en %
Amagney	1,55	1,57	1,27
Besançon	1,63	1,66	1,34
Bonnay	1,64	1,65	0,20
Boussières	1,73	1,72	-0,63
Braillans	1,59	1,61	1,49
Busy	1,89	1,86	-1,79
Chalèze	1,61	1,62	0,86
Champoux	1,59	1,61	1,49
Chaucenne	1,87	1,84	-1,69
Deluz	2,16	2,08	-3,75
Grandfontaine	1,85	1,81	-1,85
Marchaux- Chaudefontaine	1,59	1,61	1,49
Mérey-Vieilley	2,40	2,28	-5,16
Montferrand le Château	1,85	1,81	-1,85
Novillars	1,59	1,61	1,49
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	2,15	2,15	0,23
Palise	1,73	1,71	-1,12
Rancenay	2,23	2,14	-3,77
Roche-Lez-Beaupré	1,59	1,61	1,49
Thise	1,59	1,61	1,49
Thoraise	1,86	1,82	-1,71
Torpes	1,94	1,89	-2,39
Vaire (ex Vaire-Arcier)	1,90	1,87	-1,65
Vaire (ex Vaire-Le-Petit)	1,59	1,61	1,49
Velesmes-Essarts	1,84	1,80	-1,86
Venise	1,70	1,70	-0,03
Vieilley	2,31	2,20	-4,84
Zone Besançon-Thise-Chalezeule	2,16	2,08	-3,75
Montant pondéré	1,71	1,72	0,64

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

Les volumes facturés au titre de l'année 2021 sont de 7 359 888 m^3/an (7 123 828 m^3/an en 2020).

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :
La convergence tarifaire avec un prix cible au 1er janvier 2026 à 3,30 € TTC par m^3 avec redevance hors inflation et incidents pour une facture type de 120 m^3.
Au regard du volume de travaux plus important en assainissement qu'en eau potable, le Conseil de Communauté a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 € /m^3 d'eau potable et de 1,50 €/m^3 d'assainissement en 1,55 €/m^3 d'eau potable et 1,75 € /m^3 d'assainissement hors inflation.

2.3. Recettes

Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2020 en €	Exercice 2021 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	9 937 637	10 219 603	2,84
dont abonnements	590 586	672 006	13,79
Recette de vente d'eau en gros	43 396	93 279	114,95
Recette d'exportation d'eau brute	0	0	0,00
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	0	0	0,00
Total recettes de vente d'eau	9 981 033	10 312 882	3,32
Recettes liées aux travaux	170 390	148 301	-12,96
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0,00
Autres recettes (préciser)	515 337	569 700	10,55
Total autres recettes	685 727	718 001	4,71
Total des recettes	**10 666 760**	**11 030 883**	**3,41**

Recettes globales : Total des recettes au 31/12/2021 : 11 030 883 € (10 666 760 € au 31/12/2020).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2020	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2020	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2021	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2021
Microbiologie	371	5	320	1
Paramètres physico-chimiques	280	6	500	2

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m^3/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2020	Taux de conformité exercice 2021
Microbiologie (P101.1)	98,7%	99,7%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	97,9%	99,6%

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions *(1)*	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		85%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions *(2)*	75%	12
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur *(3)*	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 -Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	**120**	-	105

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Rendement du réseau	86,5 %	90,6 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m³ / jour / km]	31,05	34,45
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	86 %	89,9 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 3,6 m^3/j/km (5 en 2020).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2021, l'indice linéaire des pertes est de 3,5 m^3/j/km (5 en 2020).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**
Linéaire renouvelé en km	1,483 (VDB)	6,736	2,004	2,632	3,54

NB : Ces données portent sur l'ensemble de GBM (hors 2017 uniquement Ville de Besançon).

Au cours des 5 dernières années, 16,4 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,44% (0,28 en 2020).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

0%	Aucune action de protection
20%	Études environnementales et hydrogéologiques en cours
40%	Avis de l'hydrogéologue rendu
50%	Dossier déposé en préfecture
60%	Arrêté préfectoral
80%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
100%	Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2021, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80,3% (84,1% en 2020).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, 48 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (29 en 2020), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de 1,94 pour 1 000 abonnés (1,61 en 2020).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de 1 jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2021, le taux de respect de ce délai est de 100% (100% en 2020).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette en €	6 828 082	6 056 087
Epargne brute annuelle en €	5 400 131	5 189 080
Durée d'extinction de la dette en années	1,3	1,2

Pour l'année 2021, la durée d'extinction de la dette est de 1,2 an (1,3 en 2020).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).
Toute facture impayée au 31/12/2021 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2020 tel que connu au 31/12/2021	233 186,88	90 185,26
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2020	10 411 124,83	10 958 746
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2020	2,24	0,82

Pour l'année 2021, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2020 est de 0,82% (2,24 en 2020).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues [☒] Oui [☐] Non

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 34

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2021, le taux de réclamations est de 1,37 pour 1000 abonnés (1,67 en 2020).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb sur la régie

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2020	Exercice 2021
Nombre total des branchements	23 261	24 497
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	4
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	364	360
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,00	0,01
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	1,56	1,47

4.2. Montants financiers *(données GBM)*

	Exercice 2020	Exercice 2021
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	6 021 787	3 720 338
Montants des subventions en €	171 681	478 703
Montants des contributions du budget général en €	0	0

Principaux chantiers soldés en N

Communes en régie :

- Besançon, rue de Dole : renouvellement réseau, 95 000 € HT
- Besançon, pont de Velotte : renouvellement réseau, 49 000 € HT
- Chalèze, rue des Grandes Vignes : renouvellement réseau, 76 420 € HT
- Chalèze, rue des Gravelles : renouvellement réseau, 151 400 € HT
- Chalezeule, chemin de la combe Balland : renouvellement réseau, 137 433 € HT
- Chalezeule, le long de la RD 683 : renouvellement réseau, 106 417 € HT
- Chalezeule, chemin du Rond Buisson : renouvellement réseau, 54 639 € HT
- Grandfontaine, chemin de Velesmes : renouvellement réseau, 160 000 € HT
- Grandfontaine, réservoir - Velesmes-Essarts, chemin de la Nouvelle : renouvellement réseau, 35 000 € HT
- Montferrand-le-Château, rue d'Avanne : extension réseau, 83 723 € HT

Communes en DSP :

- Chatillon-le-Duc, forage F6 : tuber le forage, 105 021 € HT

4.3. État de la dette du service *(données GBM)*

L'état de la dette au 31 décembre 2021 fait apparaître les valeurs suivantes :

		Exercice 2020	Exercice 2021
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		6 828 082	6 056 087
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	797 471	771 995
	en intérêts	206 224	182 760

4.4. Amortissements *(données GBM)*

Pour l'année 2021, la dotation aux amortissements a été de 4 043 877,14 € (3 976 518 € en 2020).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service *(données GBM)*

Projets à l'étude
Communes en régie : • Besançon, station La Malate : démolition de l'ancienne station + travaux process + extension bâtiment, 3 100 000 € HT • Besançon, avenue Chardonnet - secteur SNB : renouvellement réseau, 40 000 € HT • Besançon, rue du Bougney : renouvellement réseau, 180 000 € HT • Besançon, rue de l'Epitaphe : renouvellement réseau, 125 000 € HT • Besançon, square Van Gogh : extension réseau, 40 000 € HT • Bonnay, chemin du Val de l'Ognon : renouvellement réseau, 90 000 € HT • Chalèze, RD 683 : interconnexion réseau AEP, 250 000 € HT • Deluz, rue des Longeaux : renouvellement réseau, 420 000 € HT • Deluz, rue de Frétille : renouvellement réseau, 120 000 € HT • Saône, Grande Rue / RD 246, avenue de la Gare / RD 246, route de Gennes, rue du Château, rue des Arondes, rue de la Paix : renouvellement réseau + mise en séparatif, 381 000 € HT • Vaire (Arcier), 2ème tranche : renouvellement réseau, 730 000 € HT *Communes en DSP :* • Avanne-Aveney, rue Paillard : renouvellement réseau, 150 000 € HT • Avanne-Aveney, rue des Vergers : renouvellement réseau, 100 000 € HT • Châtillon-le-Duc, RD 108 - clos de l'Epaulie : renouvellement réseau, 40 000 € HT • Ecole-Valentin, rue du Vallon : renouvellement réseau, 235 000 € HT • Ecole-Valentin, rue de Châtillon - RD 108 : renouvellement réseau, 150 000 € HT • Geneuille, rue du Chenil : renouvellement réseau, 20 000 € HT • Larnod, rue de la Grivolée : renouvellement réseau, 45 000 € HT • Mamirolle, rue des Noyers : renouvellement réseau, 95 000 € HT • Miserey-Salines, route de la Chapelle- réservoir de Miserey : renouvellement réseau, 180 000 € HT • Miserey-Salines, clos des Pins I : renouvellement réseau, 150 000 € HT • Montfaucon, Feeder « Montfaucon » : renouvellement réseau feeder, 920 000 € HT • Saint Vit, rues de la Libération et Champ Perret : renouvellement réseau, 220 000 € HT

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice *(données GBM)*

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adoptés	/	/

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2021, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créance et en a accordé 17.
5 019,18 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0006 €/m^3 pour l'année 2021 (0,0021 €/m^3 en 2020).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) *(données GBM)*

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaires	Montant en €
Total coopération décentralisée	**0**

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2020	Exercice 2021
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	128 483	138 805
D102.0	Prix TTC du service au m³ pour 120 m³ [€/m³] (montant pondéré)	1,71	1,72
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	1	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	98,7%	99,7%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	97,9%	99,6%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	86,5%	90,6%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	5	3,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	5	3,5
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,28%	0,44%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	84,1%	80,3%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0021	0,0006
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,61	1,94
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,3	1,2
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	2,24%	0,82%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,67	1,37